COMMUNE D'ILLIERS-COMBRAY
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 04 avril à 20 heures quinze minutes, se sont réunis en salle du Conseil, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Illiers-Combray sous la présidence de Monsieur Bernard PUYENCHET, Maire d'Illiers-Combray, dument convoqués le mercredi vingt mars 2024.

Date de convocation du conseil municipal : 20 mars 2024

Présents :
Formant la majorité des membres en exercice
Bernard PUYENCHET, Marie-Claude FRANÇOIS, Michel QUENTIN, Emilie BOUNOUANE, Eric BRULÉ, Paul ARVISET, Delphine CASTAGNET, Bruno BLANCHARD Marie-Claire MAERTEN, Jean-Luc BERNARD, Viviane PICQUERET Philippe PREHU, Alexandra MERCIER, Hervé RIGOT

Procurations, Agnès PENFORNIS à Paul ARVISET Sylvain DESDOIGTS à Bernard PUYENCHET, Nicolas LAUBERTON à Delphine CASTAGNET

Absent(s) excusé(s) Rebecca BRUNET, Cindy MATHIS, Isabelle ROBERT, Sandrine DUGAT, Anicet KOLOLO

Absent(s) non excusé(s)

Le secrétariat est assuré par Mme Marie-Claude FRANÇOIS

Début de séance 20h30
Fin de séance 23h30

COMPTE-RENDU

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

Mme Marie-Claude FRANÇOIS est désignée comme secrétaire.

Mme Alexandra VANDEVELDE est autorisée par le Conseil Municipal à l'unanimité à assister à la séance

Le compte-rendu du conseil municipal du 22 février 2024 a été approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS EXERCICE 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la commission Finances - Association, des propositions ont été faites selon des critères objectifs.

Madame CASTAGNET n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés accorde pour l'année 2024 :

- Les subventions de fonctionnement aux associations d'un montant global de euros réparti comme suit :
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

NOM	subvention accordée 2024	NOM	subvention accordée 2024
Amicale des Sapeurs-Pompiers	500	Le Dojo du Combray	2 500
APE Les Petits Marcel du Pays de Combray	200	Les Amis des Jumelages	2 000
Association Artistique et Culturelle du Pays de Combray	1 000	Les Archers du combray	700
Babyfoot Club d'Illiers-Combray	300	Les Aubépines	600
Billard Club Illiers	0	Les Brochetons d'Illiers	500
Combray Rugby Club	1 500	Moto sécurité du Combray	0
Comité des Fêtes	3 000	Pétanque	1 000
Diagonal Danse	1 500	Pongistes de Combray	300
Ecole maternelle les Amis des Petits les Nymphéas	500	Rideaux Rouges	300
Ecole mixte de la Vivonne (groupe scolaire)	500	Team Bolid 28	500
EPI'SOL	1 000	UPI BADMINGTON	800
F.N.A.C.A. d'Illiers	0	UPI FOOT	3 000
Familles Rurales	2 000	UPI HAND	4 000
Fan de Sport	1 000	UPI TENNIS	0
GIM'FIT ILLIERS	3 000	Les P'illiers	300
Harmonie Municipale d'Illiers-Combray	3 000	Association des rencontres Internationales Proustienne d'Illiers-Combray ARIPIC	2 000
ICAAR 28 Club Aéro-Loisir Modélisme	1 000	ETATS D'AMES	200
Illiers Cyclo Sport	200	Marcel Festoch'	15 000
Jeunes Sapeurs-Pompiers d'Illiers	500	La Lanterne de Combray	16 000
La Boule islérienne	500		**70 900**

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES - EXERCICE 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que compte tenu des efforts et de la bonne tenue des comptes en 2023, il est proposé de maintenir le taux des deux taxes locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés décide de fixer les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2024 comme suit

Taxe sur le foncier bâti	43,30
Taxe sur le foncier non bâti	33,54
Taxe d'habitation (résidence secondaire)	11,38

BUDGET COMMUNE - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE - EXERCICE 2023

Sous la présidence de Madame Marie-Claude FRANÇOIS, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2023 du budget de la commune qui s'établit ainsi (en euros) :

	DÉPENSES	**RECETTES**	**RÉSULTAT DE CLÔTURE**
SECTION DE FONCTIONNEMENT	2 953 940.22	3 266 885.47	312 945.25
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 393 707.18	1 477392.69	83 685.51
TOTAL 2023	**4 347 647.40**	**4 744 278.16**	**396 630.76**

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés le Compte Financier Unique 2023 du budget de la commune

BUDGET COMMUNE - AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient après le vote du compte Financier Unique, d'en affecter les résultats. Il rappelle qu'il est obligatoire de combler le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser de l'exercice 2023.

Il rappelle que l'excédent d'investissement cumulé est de 1 836 360.08 euros et que le besoin de financement de la section d'investissement pour 2024 est de 0 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, compte tenu du résultat 2023 et sur proposition du Maire, décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'affecter les résultats de l'exercice 2023 au budget de la Commune 2024 comme suit :

- 200 000.00 euros en section d'investissement pour financer les travaux
- 658 114.87 euros conservés en section de fonctionnement.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les propositions concernant le budget primitif 2024 de la commune.

Le Conseil Municipal décide, d'approuver à l'unanimité de ses membres présents et représentés le budget primitif de la commune 2024 comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		
Chapitre		Montant en euros
11	Charges à caractère général	1 279 866.00
12	Charges de personnel et frais assimilés	1 579 500.00
14	Atténuation de produits	500.00
65	Autres charges de gestion courante	301 450.00
66	Charges financières	25 834.00
67	Charges spécifiques	3 000.00
23	Virement à la section d'investissement	582 901.87
42	Dotation aux amortissements	10 968.00
	TOTAL	**3 784 019.87**

RECETTES		
Chapitre		Montant en euros
13	Atténuations de charges	2 000.00
70	Produits du service, du domaine, ventes diverses	223 630.00
73	Impôts et taxes	512 863.00
731	Fiscalité locale	1 450 807.00
74	Dotations, subventions et participations	872 110.00
75	Autres produits de gestion courante	63 000.00
77	Produits spécifiques	200.00
78	Reprises sur amortissement	1 295.00
	Résultat reporté	658 114.87
	TOTAL	**3 784 019.87**

INVESTISSEMENT

DEPENSES		
Chapitre		Montant en euros
20	Immobilisations incorporelles	49 180.00
204	Subventions d'équipement versées	123 068.00
21	Immobilisations corporelles	2 085 949.75
23	Immobilisations en cours	1 011 311.20
16	Emprunts (remboursement capital)	188 642.00
26	Participations (acquisitions d'actions)	500.00
	TOTAL	**3 458 650.95**

RECETTES		
Chapitre		Montant en euros
13	Subventions d'investissement	638 652.00
204	Subventions d'investissement versées	23 534.00
10	Dotations, fonds divers	166 235.00
21	Virement de la section de fonctionnement	582 901.87
40	Dotations aux amortissements	10 968.00
1068	Affectation du résultat	200 000.00
	Résultat reporté	1 836 360.08
	TOTAL	**3 458 650.95**

BUDGET ASSAINISSEMENT - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE EXERCICE 2023

Sous la présidence de Madame Marie-Claude FRANÇOIS, le Conseil Municipal examine le Compte Financier Unique 2023 du budget assainissement qui s'établit ainsi (en euros) :

	DÉPENSES	**RECETTES**	**RÉSULTAT DE CLÔTURE**
Section d'exploitation	336 894.36	418 556.88	81 662.52
Section d'Investissement	233 591.66	248317.51	14 725.85
TOTAL 2022	**570 486.02**	**666 874.39**	**96 388.37**

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés le Compte Financier Unique 2023 du budget assainissement

BUDGET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient après le vote du Compte Financier Unique 2023, d'en affecter les résultats. Il rappelle qu'il est obligatoire de combler le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser de l'exercice 2023.

Il rappelle que l'excédent d'exploitation cumulé est de 166 265.70 euros et que le besoin de financement de la section d'investissement pour 2024 est de 0 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, compte tenu du résultat 2023 et sur proposition du Maire, décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'affecter les résultats de l'exercice 2023 au budget Assainissement 2024 comme suit :

- 72 000.00 euros en section d'investissement pour financer les travaux
- 50 357.05 euros conservés en section d'exploitation.

ASSAINISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les propositions concernant le budget Assainissement 2024.

Le Conseil Municipal décide, d'approuver à l'unanimité de ses membres présents et représentés
le budget primitif Assainissement 2024 comme suit :

EXPLOITATION

DEPENSES		
Chapitre		Montant en euros
11	Charges à caractère général	189 650.00
14	Atténuation de produits	22 000.00
65	Autres charges de gestion courante	2 000.00
66	Charges financières	6 673.00
67	Charges spécifiques	4 000.00
23	Virement à la section d'investissement	64 065.42
42	Dotation aux amortissements	168 719.87
	TOTAL	**457 108.29**

RECETTES		
Chapitre		Montant en euros
13	Atténuations de charges	
70	Produits du service, du domaine, ventes diverses	343 000.00
77	Produits spécifiques	800.00
78	Reprises sur provisions et dépréciations	421.00
42	Reprises sur amortissements (subventions)	62 530.24
	Résultat reporté	50 357.05
	TOTAL	**457 108.29**

INVESTISSEMENT

DEPENSES		
Chapitre		Montant en euros
21	Immobilisations corporelles	327 777.43
16	Emprunts (remboursement capital)	127 477.00
40	Reprises sur subventions	62 530.24
	TOTAL	**519 784.67**

RECETTES		
Chapitre		Montant en euros
13	Subventions d'investissement	48733.68
21	Virement de la section de fonctionnement	64 065.42
40	Dotations aux amortissements	168 719.87
1068	Affectation du résultat	72 000.00
	Résultat reporté	166 265.70
	TOTAL	**519 784.67**

AIDE AUX TRAVAUX 2024 - SUBVENTIONS ACCORDEES No 1

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'au titre des aides aux travaux, nous avons reçu et retenu les dossiers suivants :

- Pascal JOYEUX
- André FOURNIOUX
- Jean Yves CAMPAGNE
- Daniel GIRARD
- Michel JALAISE

Le montant total de subvention prévisionnelle proposé est de **4 724.01** euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Décide d'octroyer les subventions prévisionnelles d'aides aux travaux suivantes :
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à l'octroi de ces subventions

NOM	NATURE DES TRAVAUX	SUBVENTION
JOYEUX Pascal	RD - Ravalement façade	1 425.00 €
André FOURNIOUX	Ravalement des façades, peinture fenêtres et volets	750.00 €
CAMPAGNE Jean-Yves	Réfection du mur de clotûre	645.00 €
GIRARD Daniel	RD - Ravalement façade	1 154.01 €
JALAISE Michel	Ravalement sur isolation	750.00 €

CRÉATION DE POSTES - AVANCEMENT DE GRADE et SAISONNIERS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux propositions d'avancement de grade pour l'année 2024 il est proposé de créer les postes suivants :

- 2 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe
- 1 poste d'agent de maitrise principal

Pour le fonctionnement de la Piscine Montjouvin du 1er juin au 1er septembre 2024, il est nécessaire de créer les postes saisonniers suivants :

- Un poste d'opérateur des APS à temps complet :

Rémunération sur la base brute de la grille indiciaire, échelle C3 des opérateurs des APS principal, pour les titulaires du BESAN
Fonction : assurer la surveillance du bassin et la sécurité des utilisateurs dans l'enceinte de la piscine de Montjouvin pendant la saison d'ouverture du 1er juin au 1er septembre 2024.

- Un poste d'opérateur des APS à temps complet

Rémunération sur la base brute de la grille indiciaire, échelle C1 des opérateurs des APS, titulaire du BNSSA
Fonction : assurer la surveillance du bassin et la sécurité des utilisateurs dans l'enceinte de la piscine de Montjouvin pendant la saison d'ouverture du 1er juin au 1er septembre 2024.

- Un poste d'adjoint technique à temps complet

Rémunération sur la base brute du de la grille indiciaire, échelle C1 des adjoints techniques. Sans niveau de recrutement particulier excepté être âgé de plus de 18 ans.
Fonction : assurer l'accueil du public, la vente des tickets et l'entretien des vestiaires et locaux communs de la piscine de Montjouvin pendant la saison d'ouverture du 1er juin au 1er septembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve la création des postes ci-dessus à la date du 1er mai 2024.

- Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document nécessaires se rapportant à cette affaire

ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'adhérer à la fondation du Patrimoine afin de continuer à bénéficier de leur aide technique, financière dans le cadre de travaux sur notre patrimoine et afin de soutenir sa sauvegarde.

Le montant de la cotisation s'élève à 500.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

- Approuve cette adhésion pour un montant de 500.00€ et indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document nécessaires se rapportant à cette affaire

ADHESION A LA SOCIETE DUNOISE ARCHEOLOGIE, HISTOIRE SCIENCES ET ARTS

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal d'adhérer société DUNOISE afin de continuer à bénéficier de la participation de Monsieur Didier CAFFOT à nos évènements, et à son implication sur notre territoire.

Le montant de la cotisation s'élève à 40.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés

- Approuve cette adhésion pour un montant de 40.00€ et indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document nécessaires se rapportant à cette affaire

RENOUVELLEMENT DE LA DEROGATION DES TEMPS SCOLAIRES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que selon le décret No2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et primaires, il est nécessaire de renouveler la dérogation obtenue auprès de l'Education Nationale.

Cette dérogation permet de répartir les heures hebdomadaires d'enseignement sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Demande le renouvellement de cette dérogation à compter de la rentrée 2024 et ce pour 3 ans pour l'école maternelle des Nymphéas et pour les écoles élémentaires de la Vivonne et des Aubépines.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette demande.

REMBOURSEMENT ACHAT MATERIEL CLUB DE PEQUANTES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le club de pétanques d'Illiers Combray et fait le chauffe-eau du local du terrain de pétanques.

Ces frais n'étaient pas prévus dans le budget de l'association, ils demandent donc si la commune peut leur octroyer une aide financière exceptionnelle pour le financement des travaux, soit un montant de 945.98€TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Accepte le remboursement de ces frais à l'association,
- Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette demande.

ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AD 0676

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est envisagé d'acquérir une partie de la parcelle AD 0676 appartenant à Madame Marie-Odile TONAT située rue de la mare Pallu.

Il est proposé d'acquérir 15m2 de cette parcelle au prix de 1€ symbolique sous condition que Madame TONAT prenne à sa charge les frais de géomètre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Accepte d'acquérir cette partie de la parcelle AD 0676 (voir plan joint)
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette demande.

MODIFICATION DU SENS DE CIRCULATION SUITE TRAVAUX PLACE LEMOINE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier le sens de circulations des rues indiquées sur le plan ci-après pour faire suite aux travaux de la Place Lemoine et à la réouverture du Musée Marcel Proust.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Accepte les modifications proposées
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette demande.

TARIF LOCATION ESPACE FLORENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la construction du nouveau bâtiment à l'Espace Florent comprenant cuisine, sanitaires, espace de stockage et de rangement, il y a lieu de revoir le tarif de location du local.

Il est proposé de fixer le tarif à :

Journée	150.00€
Forfait week end – du vendredi soir au dimanche soir	250.00€
Caution	3 000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Accepte de fixer le tarif de location de l'Espace Florent comme indiqué ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette demande.

REFECTION DU BANC DE MARCEL PROUST – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a nécessité de procéder à la réfection du Banc de Marcel Proust installé dans l'Eglise d'Illiers Combray.

Le montant des dépenses s'élevant à 7 481.10€ HT il propose de demander une subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du « plan Eglise et petit patrimoine »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis pour la réfection du Banc,
- Autorise Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subvention s'y affairant
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatifs à cette demande.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil qu'après plusieurs réunions et entretiens avec les institutrices et acteurs du milieu scolaire il est préférable de repousser le rapprocher des 2 écoles élémentaires à la rentrée scolaire 2025.
Des groupes de travail vont être mis en place afin de préparer au mieux ce projet.

Madame Emilie BOUNOUANE adjointe au Maire, informe les membres du conseil qu'elle va intégrer la communauté de communes en tant que vice-présidente en charge de l'eau et l'assainissement.

Monsieur Bruno BLANCHARD indique qu'il serait bien que la boite à la livres située place Maunoury soit réparée et repeinte car elle est en mauvais état. Il précise que celle-ci est beaucoup utilisée

Rien ne restant à l'ordre du jour, fin de séance à 23h30.